



# Assemblée générale

Distr. limitée  
15 septembre 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Quatre-vingtième session Sixième Commission

### Organisation des travaux

#### Note du Secrétariat

1. Compte tenu des résolutions [1898 \(XVIII\)](#) et [32/71](#) de l'Assemblée générale, datées respectivement du 11 novembre 1963 et du 9 décembre 1977, et de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée, et afin de faciliter l'organisation des travaux de la Sixième Commission, le Secrétariat tient à porter à l'attention de cette dernière les informations suivantes.

#### Questions renvoyées à la Sixième Commission

2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 12 septembre 2025, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 34 questions à la Sixième Commission. La liste de ces questions, qui s'articule autour des rubriques correspondant aux priorités de l'Organisation, figure dans une note du Secrétariat sur les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission, qui a été distribuée comme document de la Commission ([A/C.6/80/1](#)). L'attention de la Commission est appelée sur les parties pertinentes des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/80/250](#)) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session figurant à la section II du même rapport. Ces recommandations ont été approuvées par l'Assemblée à sa 2<sup>e</sup> séance plénière.

#### Documentation relative aux questions renvoyées à la Sixième Commission

3. On trouvera dans le tableau ci-après une liste des documents de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale qui portent sur les questions renvoyées à la Sixième Commission. Il s'agit de rapports de commissions et de comités et de rapports que le Secrétaire général devra présenter en application de résolutions ou de décisions adoptées par l'Assemblée à des sessions antérieures, ainsi que de documents ayant été distribués au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission<sup>1</sup> à la demande d'États Membres. Les représentants des délégations sont aussi invités à consulter le site Web de la Commission<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le numéro qui figure entre crochets après l'intitulé de chaque question est celui du point de l'ordre du jour de la quatre-vingtième session correspondant. La liste de documents a été établie sur la base des renseignements disponibles au 12 septembre 2025.

<sup>2</sup> [www.un.org/fr/ga/sixth/index.shtml](http://www.un.org/fr/ga/sixth/index.shtml).



	<i>Date de publication prévue</i>
<b>Élection des bureaux des grandes commissions [5]</b>	Pas de documentation préliminaire
<b>Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite [76]</b>	
Rapport du Secrétaire général : compilation des décisions de juridictions internationales et autres organes internationaux ( <a href="#">A/80/77</a> )	Paru
Rapport du Secrétaire général : observations et informations communiquées par les États ( <a href="#">A/80/156</a> )	Paru
Procédures envisageables quant aux suites données aux projets de texte de la Commission du droit international : note du Secrétariat ( <a href="#">A/80/76</a> )	Parue
<b>Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [77]</b>	
Rapport du Secrétaire général : politiques et procédures ( <a href="#">A/80/239</a> )	Paru
Rapport du Secrétaire général : application ( <a href="#">A/80/270</a> )	Prochainement
<b>Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-huitième session [78]</b>	
Rapport de la Commission ( <a href="#">A/80/17</a> )	Fin septembre
<b>Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [79]</b>	
Rapport du Secrétaire général ( <a href="#">A/80/___</a> )	Mi-octobre
<b>Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-seizième session [80]</b>	
Rapport de la Commission ( <a href="#">A/80/10</a> )	Paru
<b>Crimes contre l'humanité [81]</b>	Pas de documentation préliminaire
<b>Protection diplomatique [82]</b>	
Rapport du Secrétaire général : observations et informations communiquées par les États ( <a href="#">A/80/280</a> )	Paru
<b>Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [83]</b>	
Rapport du Comité spécial ( <a href="#">A/80/33</a> )	Paru
Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions ( <a href="#">A/80/151</a> )	Paru
Rapport du Secrétaire général sur le <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> ( <a href="#">A/80/210</a> )	Paru

*Date de publication prévue***L'état de droit dans l'ordre interne et international [84]**

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit  
 (A/80/99)

Paru

**Portée et application du principe de compétence universelle [85]**

Rapport du Secrétaire général (A/80/274)

Paru

**Protection des personnes en cas de catastrophe [86]**

Pas de documentation préliminaire

**Renforcement et promotion du régime conventionnel international [87]**

Rapport du Secrétaire général sur le rôle de la technologie dans l'évolution de la pratique conventionnelle (A/80/132)

Paru

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international [109]**

Rapport du Secrétaire général (A/80/177)

Paru

**Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [121]**

Pas de documentation préliminaire

(adoption d'un programme de travail provisoire pour la quatre-vingtième session) (résolutions 58/316, 75/325, 77/335 et 79/327 et décisions 78/517 et 79/524)

**Planification des programmes [137]**

Résolutions 58/269, 62/224, 63/247, 64/229, 65/244, 66/8, 66/294, 67/236, 69/17, 70/8, 71/6, 72/9, 73/269, 74/251, 75/243, 76/236, 77/254, 77/267, 78/244 et 79/247 de l'Assemblée générale

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixante-cinquième session (A/80/16)

Paru

**Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [146]**

Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/80/136)

Paru

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (A/80/135)

Paru

Rapport du Conseil de justice interne (A/80/131)

Paru

**Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [160]**

Rapport du Comité (A/80/26)

Fin octobre

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique [161]**

Lettre datée du 2 mai 2011, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/66/141) (voir décisions 66/527, 67/525, 68/528, 69/527, 70/523, 71/524, 72/523, 73/534, 74/523, 75/529, 76/527, 77/523, 78/519 et 79/526)

Parue

**Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique [162]**

Lettre datée du 30 avril 2015, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/70/141](#)) (voir décisions 70/524, 71/525, 72/524, 73/535, 74/524, 75/530, 76/528, 77/524, 78/520 et 79/527)

Parue

**Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties [163]**

Lettre datée du 10 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/70/142](#)) (voir décisions 70/525, 71/526, 72/525, 73/536, 74/525, 75/531, 76/529, 77/525, 78/521 et 79/528)

Parue

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides [164]**

Note verbale datée du 11 août 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/194](#)) (voir décisions 72/526, 73/537, 74/526, 75/532, 76/530, 77/526, 78/522 et 79/529)

Parue

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial [165]**

Note verbale datée du 12 août 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/195](#)) (voir décisions 72/527, 73/538, 74/527, 75/533, 76/531, 77/527, 78/523 et 79/530)

Parue

**Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs [166]**

Lettre datée du 16 août 2019, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de la France et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/74/291](#)) (voir décisions 74/528, 75/534, 76/532, 77/528, 78/524 et 79/531)

Parue

**Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale [167]**

Lettre datée du 16 août 2019, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de la France et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/74/292](#)) (voir décisions 74/529, 75/535, 76/533, 77/529, 78/525 et 79/532)

Parue

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie [168]**

Lettre datée du 16 août 2019, adressée au Secrétaire général par les représentants des pays suivants auprès de l'Organisation des Nations Unies : Chine, Cambodge, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Singapour et Viet Nam ([A/74/293](#)) (voir décisions 74/530, 75/536, 76/534, 77/530, 78/526 et 79/533)

Parue

---

*Date de publication prévue*

---

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress [169]**

Lettre datée du 17 mars 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/78/141](#)) (voir décisions 78/527 et 79/534)

Parue

**Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption [170]**

Lettre datée du 28 juin 2024, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, du Monténégro, de la République de Moldova et de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/79/141](#)) (voir décision 79/535)

Parue

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes [171]**

Lettre datée du 28 mai 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bhoutan auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/80/141](#))

Parue

**Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire [172]**

Lettre datée du 22 mai 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/80/142](#))

Parue

**Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à la Banque africaine d'import-export [173]**

Lettre datée du 4 juin 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/80/143](#))

Parue

**Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des bois tropicaux [174]**

Lettre datée du 25 juillet 2025, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de l'Angola, de l'Autriche, du Brésil, du Canada, de l'Équateur, de la Finlande, du Guatemala, du Honduras, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/80/191](#))

Parue

**Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Agence argento-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires [175]**

Lettre datée du 7 août 2025, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents de l'Argentine et du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/80/192](#))

Parue

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au  
Forum de la vulnérabilité climatique [176]**

Note verbale datée du 5 juin 2025, adressée au Secrétaire général par Parue la Mission permanente de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/80/193](#))

**Programme de travail**

4. L'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose ce qui suit :

Chacune des grandes commissions, eu égard à la date fixée par l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, pour la clôture de la session, décide de l'ordre de priorité des questions qui lui sont renvoyées et tient les réunions nécessaires pourachever l'examen de ces questions. Elle adopte, au début de la session, un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.

5. À sa 47<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2024, conformément à sa résolution [77/335](#) relative aux nouvelles mesures pour la revitalisation de ses travaux et sur la recommandation de la Sixième Commission, l'Assemblée générale a adopté la décision 79/524, dans laquelle figure le programme de travail provisoire de la Commission pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée.

6. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 12 septembre 2025, sur la recommandation du Bureau (voir [A/80/250](#)), l'Assemblée générale a fixé au 21 novembre 2025 la date d'achèvement des travaux de la Sixième Commission.

7. Le Bureau de la Commission a examiné le programme de travail provisoire figurant dans la décision 79/524 et pris en considération les questions additionnelles (demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale) renvoyées à la Commission par l'Assemblée générale ainsi que le raccourcissement du rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-seizième session (en conséquence de la réduction de la durée de la session de la Commission) et la charge de travail attendue à la présente session. Le programme a été établi en conséquence.

Sixième Commission (organisation des travaux)	6 octobre
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [121]	6 octobre
Mesures visant à éliminer le terrorisme international [109]	6 et 7 octobre
Planification des programmes [137]	8 octobre
L'état de droit dans l'ordre interne et international [84]	8 et 9 octobre
Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [77]	9 et 10 octobre
Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite [76]	10 et 13 octobre
Crimes contre l'humanité [81]	13 et 14 octobre

<i>Dates d'examen approximatives</i>	
Protection des personnes en cas de catastrophe [86]	14 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes [171]	15 octobre
Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire [172]	15 octobre
Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à la Banque africaine d'import-export [173]	15 octobre
Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des bois tropicaux [174]	15 octobre
Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Agence argentinobrésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires [175]	15 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de la vulnérabilité climatique [176]	15 octobre
Renforcement et promotion du régime conventionnel international [87]	15 octobre
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [83]	16 octobre
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-huitième session [78]	20 et 21 octobre
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [146]	21 octobre
Portée et application du principe de compétence universelle [85]	21 et 22 octobre
Protection diplomatique [82]	23 octobre
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [79]	23 octobre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-seizième session [80]	27 au 31 octobre
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [160]	7 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique [161]	14 novembre
Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique [162]	14 novembre
Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties [163]	14 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides [164]	14 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial [165]	14 novembre
Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs [166]	14 novembre

	<i>Dates d'examen approximatives</i>
Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale [167]	14 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie [168]	14 novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress [169]	14 novembre
Octroi du statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption [170]	14 novembre
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ( <i>suite</i> ) [121]	14 novembre
Élection des bureaux des grandes commissions [5]	21 novembre
En réserve	24 octobre et 3 novembre

### **Création de groupes de travail et tenue de consultations**

8. S'agissant du point 76 de l'ordre du jour, intitulé « Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite », l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution [77/97](#), d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingtième session et, dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission, de poursuivre l'examen de la question d'une convention sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite en vue de prendre une décision ou toute autre mesure appropriée sur la base des articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite. Il a été proposé de tenir trois séances à cet effet, le 15 octobre et les 3 et 7 novembre.

9. S'agissant du point 109 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution [79/129](#), de recommander à la Sixième Commission de créer, à sa quatre-vingtième session, un groupe de travail chargé d'achever l'élaboration du projet de convention générale sur le terrorisme international et l'examen de la question, inscrite à son ordre du jour par la résolution [54/110](#), de la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau. Il a été proposé de tenir deux séances à cet effet, le 17 octobre et le 6 novembre.

10. La date de l'examen des rapports des groupes de travail en séance plénière a été fixée au 14 novembre. De plus, il a été proposé d'organiser une séance d'information sur le point 77 de l'ordre du jour, intitulé « Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies », le 16 octobre, et une réunion d'information informelle sur le point 146, intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies », le 17 octobre.

11. Les services de conférence mis à la disposition de la Sixième Commission étant limités (voir par. 22), les éventuelles réunions des groupes de travail et consultations devront avoir lieu dans le cadre des séances de la Commission.

12. S'agissant du point 86 de l'ordre du jour, intitulé « Protection des personnes en cas de catastrophe », l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution [79/128](#), que la Sixième Commission reprendrait sa session pendant au maximum cinq jours au plus tard à la fin du mois d'avril 2026 afin d'établir, dans le cadre d'un groupe de travail, un texte de synthèse qui servirait de base aux négociations d'un instrument juridiquement contraignant sur la protection des personnes en cas de catastrophe,

reprenant le projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe et les propositions soumises par les gouvernements. Dans le projet de résolution à élaborer au titre de cette question, la Sixième Commission devrait donner une indication des dates et du nombre de réunions du groupe de travail.

### **Interventions des délégations**

13. La liste des orateurs et oratrices pour le débat consacré à tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission a été ouverte le 15 septembre 2025. Les délégations sont invitées à s'inscrire sur la liste des orateurs et oratrices à l'aide du module eSpeakers de la Commission sur le portail e-deleGATE, de préférence avant 17 heures le vendredi précédent la semaine au cours de laquelle il est prévu d'examiner chaque point de l'ordre du jour (sauf indication contraire). La liste évolutive des orateurs et oratrices inscrits pour chaque point de l'ordre du jour peut être consultée sur le portail e-deleGATE ou le site Web de la Commission<sup>3</sup>.

14. Conformément à la résolution 72/313 de l'Assemblée, les délégations sont encouragées à se conformer au principe voulant que les règles protocolaires soient réputées observées et à s'abstenir d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Dans la même résolution, l'Assemblée a recommandé aux orateurs d'être attentifs à la vitesse à laquelle ils s'expriment, de manière à favoriser l'exactitude de l'interprétation. La durée des interventions sera limitée à 7 minutes pour les déclarations faites au nom d'un État et à 12 minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe d'États, pour tous les points de l'ordre du jour hormis ceux concernant le rapport annuel de la Commission du droit international, pour lesquels les délégations sont invitées à limiter la durée de leurs déclarations à 12 minutes et à n'exposer que leurs principales positions et vues (les informations complémentaires et les précisions devant être publiées sur le portail eStatements ou communiquées par écrit à la Commission).

15. Conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

### **Projets de résolution**

16. Le cas échéant, les projets de résolution présentés par un ou plusieurs pays doivent être soumis par voie électronique à l'aide du module eSponsorship de la Sixième Commission sur le portail e-deleGATE.

17. À moins qu'il n'en soit convenu autrement, les coordonnateurs ou les principaux auteurs, selon le cas, des propositions de projets de résolution sont encouragés à organiser au moins une consultation par proposition. Le Secrétariat fournira une assistance au besoin. Les consultations doivent être annoncées suffisamment à l'avance, y compris dans le *Journal des Nations Unies*, afin que des représentantes et représentants de tous les États Membres puissent y participer. Une fois les consultations terminées, la Sixième Commission a pour pratique de soumettre les propositions de projets de résolution à une procédure d'approbation tacite avant de les transmettre pour traitement et publication dans toutes les langues officielles sous forme de documents à distribution limitée (« L »).

18. Toute délégation souhaitant se porter coauteure d'une proposition de projet de résolution est encouragée à le faire par voie électronique en utilisant le module eSponsorship plutôt qu'au cours de la séance, sans préjudice de la possibilité qui lui

<sup>3</sup> Voir [www.un.org/en/ga/sixth/80/programme.shtml](http://www.un.org/en/ga/sixth/80/programme.shtml).

est offerte de se joindre aux auteurs d'un projet au moment où la Commission se prononcera sur celui-ci lors d'une séance plénière. Les délégations qui souhaitent se porter coauteures d'un projet devraient le faire dans le cadre de la Sixième Commission ; en effet, une fois que la Commission a adopté une proposition de projet de résolution et qu'elle en a recommandé l'adoption par l'Assemblée générale, il n'est plus possible pour les États Membres de s'en porter coauteurs. Lorsque les propositions de projets de résolution sont présentées au nom du Bureau, les délégations n'ont pas la possibilité de s'en porter coauteures.

19. Aux termes de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, « aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par la ou le Secrétaire général ». Il est donc impératif que la Sixième Commission prévoie suffisamment de temps pour permettre au Secrétariat d'établir les prévisions de dépenses, et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'examiner ces prévisions. La date d'achèvement des travaux de la Sixième Commission ayant été fixée au 21 novembre (voir par. 6), les projets de résolution ayant des incidences financières devront être présentés à la Cinquième Commission au plus tard le 7 novembre, sauf lorsqu'ils concernent des questions qui seront examinées après cette date. À cet égard, les délégations devraient garder à l'esprit que, dans la plupart des cas, le Secrétaire général a besoin de 48 heures à quatre jours pour examiner les incidences des projets de résolution sur le budget-programme. En conséquence, la date limite pour arrêter et déposer le texte final de tous les projets de résolution dont les incidences budgétaires doivent être examinées, en vue de leur traitement, a été fixée au 14 novembre 2025.

20. Les coordonnateurs ou les principaux auteurs, selon le cas, des propositions de projets de résolution seront invités à présenter lesdits projets, qui auront été publiés sous forme de documents à distribution limitée (« L »). Ces présentations auront lieu lors de séances plénières et seront annoncées à l'avance, notamment dans le *Journal*.

21. À l'exception des projets de résolution présentés lors de la dernière séance de la partie principale de la session, qui se tiendra le 21 novembre 2025, la Commission a pour pratique de se prononcer sur chaque projet de résolution à la séance plénière qui suit celle au cours de laquelle le projet de résolution a été présenté, ou à une date ultérieure. Si la Commission était amenée à se prononcer de manière anticipée sur des projets de résolution ou de décision, elle l'annoncerait à l'avance, notamment dans le *Journal* et sur son site Web. La Sixième Commission a pour pratique de s'efforcer d'adopter les projets de résolution sans les mettre aux voix.

### **Ressources de conférence disponibles**

22. Les installations de conférence disponibles devraient permettre à la Commission de tenir entre trois et six séances plénières par semaine. Les séances du matin auront lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

23. Sauf indication contraire, les séances de la Commission se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures dans la salle du Conseil de tutelle. L'Assemblée générale a souligné qu'il était essentiel que les séances commencent à l'heure afin que les services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU soient utilisés au mieux. Suivant la pratique établie, les séances pourraient être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale soit atteint.